

**La Corporation de développement des
investissements du Canada**

Loi canadienne sur l'accessibilité

Plan sur l'accessibilité pluriannuel

Rapport d'étape

31 décembre 2023

Table des matières

Généralités	3
Faits saillants sur les progrès	3
Mécanisme de rétroaction.....	4
A. Chantiers prioritaires définis par la Loi	4
1. Emploi	4
2. Cadre bâti	5
3. Technologies de l'information et de la communication (« TIC »)	6
4. Communications autres que les TIC	6
5. Acquisition de biens, de services et d'installations	7
6. Conception et exécution de programmes et de services	7
7. Transport	7
B. Consultations	8
Méthode	8
Experts en la matière	8
Comité d'examen de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>	8
Rétroaction	8

Généralités

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») est une société d'État fédérale constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Il s'agit de l'entité de choix pour les transactions financières critiques nécessaires afin d'aider le Canada à atteindre ses objectifs et à maximiser la valeur des actifs du gouvernement du Canada. Outre certaines activités qui lui sont propres, la CDEV possède plusieurs filiales en propriété exclusive : Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), le Fonds de croissance du Canada (le « FCC »), la Corporation d'innovation du Canada (« CIC ») et la Corporation Trans Mountain (« CTM »).

Ce plan sur l'accessibilité s'applique à la CDEV et à ses filiales CFUEC, Financière TMP, CEI et FCC, car toutes ces entités sont gérées par des membres du personnel de la CDEV dans le même cadre bâti. La SGCH et la CTM ont élaboré leurs propres plans sur l'accessibilité et rapports d'étape. Le plan et le rapport d'étape de la SGCH se trouvent à la section Accessibilité du site Web de la CDEV, et le plan et le rapport d'étape de la CTM se trouvent sur son site Web.

Faits saillants sur les progrès

La CDEV a fait d'important progrès concernant son plan sur l'accessibilité de 2023 à 2025. Deux changements remarquables apportés au cours de la dernière année ont permis de faire avancer les mesures prévues dans le plan sur l'accessibilité :

- 1. Les nouveaux locaux à bureaux sont plus faciles d'accès pour le personnel et les visiteurs. Ils comportent entre autres des toilettes et des espaces de travail accessibles. Fait à souligner, on y trouve aussi des dispositifs de sécurité améliorés pour les personnes vivant avec un handicap, notamment des alertes d'incendie visuelles et auditives. Les nouveaux locaux offrent une accessibilité accrue pour les personnes vivant avec un handicap.**
- 2. Un poste de vice-président et chef des communications et des affaires publiques a été créé, et son titulaire a pour mandat de veiller à ce que la responsabilité relative à l'accessibilité soit claire et soutenue par des ressources. Il est responsable de l'évolution dans le temps du plan sur l'accessibilité et des mesures qui y sont associées, ainsi que des ressources nécessaires pour examiner, créer et mettre en œuvre les mesures d'accessibilité, ce qui lui permet de fournir un portrait de l'accessibilité à l'échelle de l'organisation. Enfin, le titulaire de ce poste est aussi responsable du mécanisme de rétroaction qu'exige la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.**

Mécanisme de rétroaction

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* exige que les organismes établissent un processus de réception et de traitement de la rétroaction à l'égard de la mise en œuvre du plan sur l'accessibilité. La CDEV suivra de près la rétroaction et l'évaluera régulièrement afin de l'intégrer dans les plans, dans la mesure du possible.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, veuillez communiquer avec nous :

Titre : Vice-président et chef des communications et des affaires publiques
La Corporation de développement des investissements du Canada

Téléphone : 416-966-2221

Courriel : Accessible@cdev.gc.ca

Adresse postale : La Corporation de développement des investissements du Canada
161, rue Bay, bureau 4540
Toronto (Ontario) M5J 2S1

Processus de rétroaction

1. La rétroaction sera reçue soit par téléphone (et retranscrite dans un document Word accessible), soit par la poste (et numérisée en format PDF), soit par courriel.
2. La rétroaction sera sauvegardée dans un dossier électronique intitulé Rétroaction relative au plan sur l'accessibilité.

L'auteur de la rétroaction sera avisé qu'elle a été reçue et que les modifications proposées au plan sur l'accessibilité seront examinées.

Le plan sur l'accessibilité, le rapport d'étape et le processus de rétroaction sont fournis dans d'autres formats sur demande. Veuillez communiquer avec la CDEV pour obtenir des renseignements et de l'aide.

A. Chantiers prioritaires définis par la Loi

1. Emploi

Mesures

1. Comparer avec les normes de la LCSA sur l'emploi et mettre à jour les politiques, lignes directrices et programmes pertinents de la CDEV au besoin.
 - Les normes de la LCSA sur l'emploi accessible devraient être publiées en 2024.
2. Offrir une formation supplémentaire sur l'accessibilité à des membres précis du personnel sur des sujets qui correspondent à leur rôle, à savoir une formation sur les WCAG 2.0 (Règles pour l'accessibilité des contenus Web), la création de documents accessibles et le

recrutement accessible (notamment encourager les personnes vivant avec un handicap à postuler à un emploi affiché).

Rapport d'étape

Un engagement revu et amélioré en matière de diversité et d'inclusion a été ajouté à notre page Carrières. Le libellé vise entre autres les personnes vivant avec un handicap, et cet engagement figure dans tous les affichages de poste.

Une formation sous la forme de dîner-causerie a été organisée à la fin de 2023. Cette formation portait entre autres sur les ressources pour créer des documents accessibles. D'autres occasions de formation sont prévues en 2024.

Les normes de la LCSA sur l'emploi n'ont pas encore été publiées. La CDEV mettra à jour ses politiques, lignes directrices et programmes au besoin lorsque ces normes seront disponibles.

2. Cadre bâti

Mesures

1. Comparer avec les normes de la LCSA publiées concernant le cadre bâti et mettre à jour les politiques, les lignes directrices et les programmes pertinents de la CDEV au besoin.
 - Les normes de la LCSA concernant le cadre bâti devraient être publiées en 2025.
2. Veiller à ce que des solutions de rechange soient mises à la disposition de toute personne qui a besoin d'accommodements en matière d'accessibilité avant de se rendre à un lieu ou à un bureau.
3. Collaborer avec les bailleurs de la CDEV pour intégrer des pratiques sur l'accessibilité exemplaires pour tous les espaces loués.

Rapport d'étape

En septembre 2023, le siège social de la CDEV a déménagé dans de nouveaux locaux au centre-ville de Toronto. Ce nouveau lieu de travail comporte des améliorations considérables comparativement aux anciens locaux. Les bureaux et les toilettes sont plus accessibles et l'espace est équipé d'alertes d'incendie visuelles et auditives. Des mesures d'accessibilité pour les personnes vivant avec un handicap ont été ajoutées dans le lieu de travail.

En prévision d'un visiteur ou d'un nouveau membre du personnel qui nécessite des solutions de rechange en raison d'un handicap (p. ex. une sortie de secours adaptée), un processus a été mis en place auprès du propriétaire des lieux pour répondre à ses besoins en matière d'accessibilité.

La CDEV a ouvert un nouveau bureau à Ottawa en décembre 2023. Les observations concernant le siège social de Toronto s'appliquent aussi au bureau d'Ottawa, étant donné que ces deux espaces à bureaux sont aménagés de façon presque identique.

Les normes de la LCSA sur le cadre bâti ne sont pas encore disponibles. La CDEV continuera de surveiller les possibilités d'améliorer l'accessibilité dans le cadre bâti et mettra à jour les politiques, lignes directrices et programmes au besoin lorsque les normes seront publiées.

3. Technologies de l'information et de la communication (« TIC »)

Mesures

1. Comparer avec les normes de la LCSA sur les TIC et mettre à jour les politiques, les lignes directrices et les programmes pertinents de la CDEV au besoin.
 - Les normes de la LCSA fondées sur la Norme européenne harmonisée EN 301 549 devraient être publiées en 2024.
2. Le nouveau site Web de la CDEV est conforme aux WCAG et il entrera en service au début de 2023. La CDEV s'assurera que tous les contenus futurs affichés sur le site Web sont conformes aux exigences des WCAG.

Rapport d'étape

Le site Web de la CDEV est en ligne et répond aux normes des WCAG. Le contenu ajouté sur le site Web est offert dans un format accessible et il répond aux exigences.

Lorsque les normes de la LCSA relatives aux TIC seront publiées, les politiques, lignes directrices et programmes de la CDEV seront mis à jour en conséquence.

4. Communications autres que les TIC

Mesures

1. Comparer avec les normes de la LCSA sur les communications et mettre à jour les politiques, lignes directrices et programmes pertinents de la CDEV au besoin.
 - Les normes de la LCSA sur les communications devraient être publiées en 2024.
2. Créer des normes pour que les communications destinées au public soient rédigées dans un langage clair lorsque c'est nécessaire.
3. Évaluer les documents destinés au public affichés actuellement pour s'assurer que leur contenu est clair et que la langue utilisée est simple, et fournir des versions en langue simple au besoin.

Rapport d'étape

La création en 2023 d'un nouveau poste de vice-président et chef des communications et des affaires publiques est un grand pas pour assurer la responsabilité concernant l'accessibilité et revoir plus particulièrement la langue utilisée par la CDEV. L'évaluation et la création de normes relatives aux documents destinés au public sont prévues pour l'année qui vient.

Des normes additionnelles de la LCSA concernant les communications sont en attente et seront intégrées dès qu'elles seront publiées.

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

Mesures

1. Comparer avec les normes de la LCSA en matière d'acquisition lorsqu'elles auront été publiées.
 - La publication d'aucune norme de la LCSA en matière d'acquisition n'est actuellement prévue.
2. Établir les attentes envers le fournisseur en ce qui a trait à l'accessibilité.

Rapport d'étape

Jusqu'à ce que des normes de la LCSA soient publiées, les processus d'acquisition seront examinés et feront l'objet d'une attention particulière à l'accessibilité chaque fois que c'est possible.

6. Conception et exécution de programmes et de services

Mesures

1. Comparer avec les normes de la LCSA sur la conception et l'exécution de programmes et de services, et mettre à jour les politiques, lignes directrices et programmes pertinents de la CDEV au besoin, après leur publication.
 - La publication d'aucune norme de la LCSA sur la conception et l'exécution de programmes et de services n'est actuellement prévue.
2. Examiner la rétroaction de nos intervenants externes afin d'évaluer l'état actuel de l'accessibilité en ce qui a trait à l'exécution de nos programmes et de nos services.
3. Bâtir une culture où la conception universelle guide la conception et l'exécution des politiques, des lignes directrices et des programmes de la CDEV.

Rapport d'étape

Le nouveau poste de vice-président et chef des Communications et des Affaires publiques créé en 2023 est un grand pas dans la responsabilité concernant l'accessibilité, autant pour assurer la présence d'une ressource clairement déterminée pour mener à bien le processus de rétroaction que pour inciter le personnel de la CDEV à adopter une vision axée sur l'accessibilité.

La création et la mise en place de ce poste démontrent l'engagement de la CDEV en matière d'accessibilité et la promotion d'une culture d'inclusion.

7. Transport

Ce chantier prioritaire en vertu de la Loi ne s'applique pas à la CDEV.

B. Consultations

Méthode

Ce rapport d'étape a été préparé en collaboration avec des experts en la matière au sein de la CDEV. La CDEV a consulté des personnes vivant avec un handicap relativement au plan.

Experts en la matière

Des experts en la matière à la CDEV ont été consultés dans le cadre d'entrevues individuelles et un suivi sous forme de questions et réponses a été fait. Le responsable administratif et le vice-président des Communications et des Affaires publiques de la CDEV ont consulté des intervenants internes qui connaissent les pratiques en matière d'emploi, d'approvisionnement, d'installations, de ressources numériques, de communication et de conception et production de documents. Les discussions ont porté sur les enjeux liés aux obstacles à l'accessibilité, les pratiques actuelles en matière d'adaptation et les priorités en matière de correction, et le présent rapport d'étape repose sur les réponses obtenues dans le cadre de ces discussions.

Comité d'examen de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*

Le rapport d'étape a également été examiné par le Comité d'examen permanent de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* d'Excellence Canada. Depuis 1991, Excellence Canada, un organisme sans but lucratif, établit à l'échelle nationale des normes d'excellence organisationnelle qui ciblent l'amélioration constante dans tous les secteurs d'activité. Depuis 2009, sa division Accessibilité permet d'aider les employeurs à adopter la réglementation entourant la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, qui reconnaît l'incidence de l'accessibilité sur tous les secteurs d'activité d'un organisme. Les membres du groupe de consultation sont des personnes qui ont différentes expériences de vie avec un handicap et des connaissances sur un éventail d'enjeux liés à l'accessibilité. Le comité se compose de membres qui se définissent comme des personnes vivant avec un handicap, que ce soit en matière de mobilité, de vision, de trouble d'apprentissage, de trouble de santé mentale ou de perte auditive. Les membres du comité ont reçu un aperçu des fonctions de la CDEV et une copie de l'ébauche du rapport d'étape de son plan sur l'accessibilité pour 2023. Ils ont exprimé des commentaires sur le format et la lisibilité du plan, sur les mesures d'accessibilité décrites dans le plan, et ils ont pris note des progrès mentionnés dans le rapport ainsi que certains obstacles particuliers qui pourraient se présenter. Les commentaires du comité ont été intégrés dans ce rapport. La période de consultation s'est déroulée du 28 novembre 2023 au 3 décembre 2023.

Rétroaction

La CDEV n'a pas reçu de commentaire au moyen de son mécanisme de rétroaction concernant ce rapport d'étape. Des réunions hebdomadaires avec les membres du personnel ont été organisées à titre de plateforme pour obtenir leur collaboration sur les problèmes d'accessibilité et leur rappeler l'existence du mécanisme de rétroaction. Un examen du mécanisme de rétroaction est prévu pour l'année qui vient afin de déterminer si un obstacle existe à même le mécanisme. En outre, et là où c'est nécessaire, des efforts seront déployés pour faire connaître le mécanisme de rétroaction afin de stimuler des échanges qui alimenteront des commentaires pouvant être utilisés ultérieurement pour notamment augmenter la visibilité de notre engagement en matière d'accessibilité sur notre site Web et promouvoir l'accessibilité dans les médias sociaux au moyen du réseau LinkedIn.